



KLENiS

FICHE DE

PRÉSENTATION

CERTIFICAT

**Référent citoyenneté dans
le champ du sport**

FORMATION DIGITALE

2026



CONTEXTE

Dans le contexte de la mise en œuvre du contrat d'engagement républicain (CER), les clubs sportifs sont amenés à formaliser leur engagement en faveur du respect des principes républicains. Si cette formalisation repose souvent sur des démarches administratives, sa traduction concrète dans les pratiques peut soulever des difficultés sur le terrain.

Par ailleurs, certaines situations récentes ont conduit les autorités administratives à intervenir, rappelant l'importance d'une appropriation effective de ces principes par les acteurs du sport.

Le Code du sport encadre ces enjeux en précisant les obligations des acteurs du secteur, notamment à travers les dispositions suivantes :

- **L'alinéa 2 de l'article L.131-8 du code du sport** : « De participer à la promotion et à la diffusion (...) des principes du contrat d'engagement républicain et d'organiser une formation spécifique (...) permettant de mieux détecter, signaler et prévenir les comportements contrevenant à ces principes »
- **L'alinéa 2 de l'article L.131-8 du code du sport** : « De participer à la promotion et à la diffusion (...) des principes du contrat d'engagement républicain et d'organiser une formation spécifique (...) permettant de mieux détecter, signaler et prévenir les comportements contrevenant à ces principes »
- **L'article L.211-3 du code du sport** : sensibilisation des juges et arbitres aux principes de la République, à la laïcité ainsi qu'à la prévention et à la détection de la radicalisation
- **L'article L.211-8 du code du sport** : formation des éducateurs aux principes de la République, à la laïcité et à la prévention ainsi qu'à la détection de la radicalisation

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de proposer aux dirigeants, éducateurs et arbitres une formation spécifiquement adaptée aux réalités du secteur sportif, afin de favoriser une compréhension éclairée des principes républicains et leur mise en œuvre dans les pratiques professionnelles.

VALIDATION DE LA FORMATION

Ce certificat est délivré à l'issue de la validation d'un questionnaire.

Il atteste du suivi de la formation et ne constitue pas une certification professionnelle enregistrée au RNCP ni au Répertoire spécifique (RS).



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre les différents principes républicains
- Savoir différencier repli communautaire, séparatisme et radicalisation
- Savoir identifier et alerter en cas de dérives

CONTENUS

Module 1 : Laïcité et sport : quels enjeux ? De quoi parle-t-on ?
Théorie et cas concrets – (45 minutes)

Module 2 : Communautarismes et séparatismes dans le sport :
comprendre et analyser
Théorie et cas concrets – (45 minutes)

Module 3 : Radicalisation dans le sport : repères, mécanismes et
signaux faibles
Théorie et cas concrets – (45 minutes)

Module 4 : Détecter, prévenir et signaler : organisation et cadre
d'intervention
Théorie et cas concrets – (45 minutes)

Module 5 : Évaluation
Questionnaire de validation – (30 minutes)

MODALITES D'EVALUATION

Les candidats répondent à un questionnaire de 20 questions.
Pour obtenir la validation, il est nécessaire d'obtenir 60% de
bonnes réponses au minimum

MODALITES DE LA FORMATION

- Groupe de 10 à 30 personnes
- Formation à l'intention des arbitres, des éducateurs et des dirigeants
- Formation possible en présentiel et en distanciel (synchrone ou asynchrone)





TARIF

Le coût de la formation est de
100 euros NdT/personne
1999 euros NdT/groupe



DURÉE

Formation de 3,5 heures



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Référent citoyenneté au sein
du club (bénévole ou
professionnel)



341 stagiaires formés en 2025

100% de réussite

PUBLICS

- Le public cible de cette formation sont les dirigeants, éducateurs, arbitres et bénévoles du secteur sport.
- Les prérequis être un acteur du bénévole ou professionnel du sport.
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap



CONTACT

Médéric CHAPITAUX

Référent formation

contact@klenis.fr

06.51.28.82.44